

demain en comité secret. — Une grande démonstration a eu lieu à Paris à l'occasion du départ du 9^e Bers gl'ers.

Berlin, 1^{er} mai, soir.
La Gazette de l'Allemagne du Nord, dans un article officieux, dit qu'à la suite des armements de la Saxe, le ministre prussien à Dresde a été chargé de demander verbalement des explications officielles au gouvernement saxon et, dans le cas où celles-ci ne seraient pas satisfaisantes, de faire prévoir des mesures décisives de la part de la Prusse.

La Gazette de la Croix dit que, d'après ses informations, le moment de procéder à des armements plus étendus paraît très prochain. — La Correspondance Zeller dit que des instructions ont été données, par le télégraphe, au baron de Werther, relativement à la dépêche autrichienne du 26 avril. Elles porteraient que les circonstances ayant changé la Prusse n'adhère pas aux propositions autrichiennes, et qu'une dépêche écrite sera portée demain à la connaissance du gouvernement autrichien.

Berlin, 1^{er} mai, soir.
M. de Beust a répondu aux demandes de la Prusse, relatives aux armements, en insistant sur la neutralité que la Saxe a gardée. La réponse à la dépêche autrichienne a été expédiée aujourd'hui. La Prusse déclare qu'il lui est impossible de désarmer en présence des armements de l'Autriche contre l'Italie.

Le conseil des ministres doit se réunir demain, sous la présidence du roi. Il décidera les mesures à prendre ultérieurement.

Vienne, 2 avril.
La Gazette Autrichienne reprend l'assertion de la Gazette de Cologne que le projet d'attribuer la suprématie à la Bavière dans l'Allemagne méridionale n'est nullement chimérique; elle ajoute: Il ne nous appartient pas de défendre contre ce soupçon le gouvernement du petit fils du plus allemand des rois allemands. Nous ne demandons pas et nous n'attendons pas que la Bavière prenne fait et cause pour l'Autriche, mais nous avons le droit de demander et d'attendre que dans toutes les circonstances elle se range fermement et fidèlement du côté de l'Allemagne, et l'Allemagne n'est pas dans le camp de M. de Bismarck.

La Presse de Vienne de ce soir, publie le télégramme suivant de Dresde, venant d'une source officieuse:

« La dépêche prussienne a le caractère d'une sommation, elle demande des explications sur les armements de la Saxe et la menace de mesures militaires dans le cas où ces explications paraîtraient insuffisantes, ou que la Saxe refuserait de désarmer. »

Marseille, 2 mai.
Les lettres de Constantinople du 25 avril, annoncent que les Grecs de Brousse auraient traité violemment les juifs à l'occasion des fêtes de Pâques.

Les consuls de France et d'Angleterre auraient fait de sévères représentations au Pacha gouverneur qui a fait emprisonner plusieurs Grecs. La justice informe sur cette affaire.

Marseille, 2 mai.
Le paquebot des Messageries Impériales le Saïd, apportant les matras de l'Inde, de la Chine et du Japon, est arrivé aujourd'hui à une heure de l'après-midi.

Madrid, 1^{er} mai, soir.
La Patria dit que la banque d'Espagne demande inutilement la continuation du monopole et que le peuple Espagnol commence à comprendre que la liberté des banques peut seule sauver son crédit et son commerce.

CORRESPONDANCE

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances:

Paris, 2 mai 1866.
Nous en sommes aujourd'hui au même point qu'hier; c'est à dire que dans le sentiment des personnes qui résistent aux impressions passionnées, la guerre n'est possible qu'en vertu d'une entente secrète ou ostensible entre la Prusse et l'Italie.

Cette entente existe-t-elle? Jusqu'à ces derniers jours, il était permis d'en douter, mais depuis la circulaire La Marmora et les préparatifs belliqueux du gouvernement de Florence, il est difficile de persister dans un optimisme incrédule. La vraisemblance est qu'on veut étrangler l'Autriche. Y réussira-t-on, en supposant même la neutralité insouciant et perilleuse des grands Etats de l'Europe? La réponse à cette question est dans le mérite respectif des armées de l'Autriche, de la Prusse et de l'Italie. On peut s'inquiéter des résultats d'une lutte armée entre l'Autriche et la Prusse, alors même que les Etats secondaires n'agiraient pas contre les prétentions pour le moins abusives de la maison de Hohenzollern; mais pour ce qui regarde le débat entre l'Autriche et l'Italie, non seulement les politiciens, mais les hommes de guerre croient plus volontiers à un échec italien qu'à une défaite autrichienne. Cela est si vrai, qu'à l'heure même où nous écrivons, dans les cercles diplomatiques et dans les réunions financières, on s'obstine à contester la vraisemblance d'une agression garibaldienne et unitariste dans le quadrilatère.

Il est très remarquable que le *Moniteur* garde en complet silence au sujet des démonstrations militaires de l'Autriche et de l'Italie.

Le *Constitutionnel* a publié hier un ar-

ticle dans lequel la politique de la France est présentée avec la caractéristique de neutralité loyale et désintéressée vers lequel penche manifestement l'opinion publique. « La France, dit M. Paulin Limayrac, n'est ni engagée ni compromise dans une idée de guerre. Elle reste parfaitement neutre; elle a conservé toute sa liberté et il ne dépendra d'aucun incident quel qu'il soit, de l'entraîner malgré elle. » Le *Constitutionnel* en écrit bien à son aise. Supposons que les Prussiens soient à Vienne, ou que les Autrichiens soient à Milan, est-ce que de tels incidents permettraient à la France de rester « parfaitement neutre »?

Il se pourrait, à raison des circonstances, que la discussion sur les affaires extérieures mise à l'ordre du jour du Palais Bourbon, fût renvoyée après la délibération budgétaire. Dans le cas contraire, on dit que M. Jules Favre se prononcera énergiquement pour que la France évite de prendre part à la guerre entre la Prusse, l'Autriche et l'Italie. M. Thiers, encore souffrant, ne prendra probablement point part au débat s'il vient à la séance de demain. On a fort remarqué un article dans lequel le *Temps* se prononce contre toute entreprise belliqueuse de l'Italie. M. Rouher portera la parole au nom du gouvernement. Sont inscrits pour ou contre les amendements au projet de levée de 100,000 hommes, MM. de Guilloutet, Segris, Magnin, Bethmont, Picard et Glais-Bizoin.

Nous recevons, au dernier moment, d'une source dans laquelle nous avons toute confiance, dit l'*Avenir National* des renseignements importants que les dépêches d'aujourd'hui ne donnent pas.

On annonce d'abord que la Prusse, mécontente de la réponse faite par la Saxe à la demande de désarmement, aurait menacé le gouvernement saxon d'une attaque immédiate.

On nous apprend également que l'ambassadeur anglais à Berlin aurait fait d'inutiles efforts pour ramener un rapprochement entre la Prusse et l'Autriche. Vainement ce diplomate aurait demandé à M. de Bismarck de se contenter de la promesse faite par M. de Mensdorff de désarmer en Allemagne sans insister pour un désarmement en Venétie. M. de Bismarck aurait formellement refusé, dimanche dernier, les propositions de l'ambassadeur d'Angleterre.

Il aurait principalement motivé son refus sur ce fait que l'Autriche, conservant ses armements au Midi, pourrait, en peu de jours, transporter ses troupes et son matériel au Nord, ce qui exposerait la Prusse à une surprise.

On nous assure enfin, qu'à Londres, les cercles politiques ont abandonné tout espoir de paix.

On mande de Saint-Petersbourg: « Toutes les notabilités militaires sont réunies en ce moment ici. Le seul maréchal que l'armée russe possède actuellement et qui, par suite de sa santé délabrée a séjourné depuis deux ans en France, vient d'arriver de Paris à Saint-Petersbourg. »

On écrit de Vienne: « Le départ de l'architecte Albert pour Venise est irrévocablement fixé à lundi ou à mercredi, vu les circonstances qui demandent impérieusement la présence en Venétie d'un général en chef. »

Une correspondance de Gènes annonce que Garibaldi, Andreuzzi, Tolazzi et d'autres chefs du parti d'union organisent en toute diligence des corps francs pour l'armement desquels le gouvernement fournit les fusils et les munitions. Il est à noter toutefois, que Garibaldi n'a pas quitté Caprera.

Un singulier incident vient de se produire à la Chambre des représentants belges. On discutait un projet de loi accordant au département de l'intérieur un crédit de 275,753 francs pour frais de funérailles du roi Léopold I^{er}. Plusieurs députés se sont élevés contre la rapacité des fournisseurs qui n'avaient pas craint d'abuser de circonstances douloureuses pour augmenter démesurément leur facture. M. Pirmey, député, a dit qu'il voterait le crédit, mais à la condition que les noms des fournisseurs fussent imprimés en regard de leurs comptes et livrés ainsi à la censure publique. Cette motion a été votée.

Pour les quatre sièges vacants au Sénat, on désigne MM. Duruy, Béchic, Chaix-d'Est-ANGE, Nisard et le comte de Chabannes, préfet maritime à Toulon.

L'apparition du second volume de la *Vie de César* est annoncée pour le 8 courant.

Le tir national de Vincennes sera réouvert, le 20 mai, pour le grand concours annuel.

L'Empereur qui a passé trois grandes revues depuis le commencement du mois, doit en passer une autre ces jours-ci. Les trois qui y seront présentes forment la 1^{re} division d'infanterie de l'armée de Paris. La revue aura lieu place du Carrousel et dans la cour des Tuileries.

Le conseil des ministres s'est assemblé aujourd'hui sous la présidence de l'Empereur. S. M. l'Impératrice y assistait.

Pour toute la correspondance: J. Rebox.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DU CLASSEMENT DES RUES.

NOUVELLE RUE, PARTANT DE LA FOSSE-

AUX-CHÊNES, PRÈS LA MAISON DE M^{me} MASUREL, ET ABOUTISSANT AU SENTIER DE LA BASSE-MASURE.

Cette rue, récemment ouverte par MM. Toutlemonde et Dujardin, n'est pas offerte à la ville, mais elle est déjà bordée de plusieurs maisons, et attendu qu'elle n'est point pavée, qu'il n'y a même pas d'aqueduc, il en résulte un chemin boueux et dans un fort triste état; il est donc nécessaire, dans l'intérêt de la salubrité publique, d'y faire appliquer promptement les prescriptions de l'arrêté municipal du 30 novembre 1865.

RUE DE LA BASSE-MASURE.

Cette rue presque parallèle à celle de St. Joseph, a été établie sur l'ancien sentier commençant à la vieille route de Tourcoing, mais elle ne va que jusqu'à l'angle du couvent des Récollets formant alignement du mur de fond de leur église.

Déjà bordée de maisons sur l'un des côtés et s'annonçant comme devant l'être aussi, sous peu, sur la face opposée, cette rue, sans pavé, sans aqueduc, dans un bas fond, et recevant la immondices des nombreux habitants qui y sont casés, est par cela même un foyer d'infection qu'il est urgent d'améliorer, si toutefois on ne peut le faire disparaître complètement par l'établissement de pavage et d'aqueduc.

Nous croyons, Messieurs, qu'il convient de recommander ce travail à toute la sollicitude de l'Administration afin qu'elle aise en s'entendant, s'il y a lieu, avec les riverains, à assurer la viabilité et la salubrité de ce quartier.

RUE DU GRAND ST. FRANÇOIS.

Cette rue, sise entre celle de la Basse-Masure et de St. Joseph, longe d'un côté le couvent des Récollets et de l'autre plusieurs petites maisons, mais elle n'est point pavée et n'a pas d'aqueduc.

Sa création est toute d'intérêt privé, c'est-à-dire qu'elle appartient à la 2^{me} classe, et bien qu'elle ne soit pas offerte à la ville, votre commission croit, Messieurs, que vous devez engager l'Administration, à la faire fermer, sinon à y requérir de la part des intéressés l'exécution des travaux nécessaires conformément à l'arrêté du 30 novembre 1865.

RUE DU FORT.

Cette rue n'est pas offerte à la ville, mais l'obstination de quelques propriétaires riverains, à en laisser les abords encombrés par quelques mauvaises constructions vers la rue de l'Hommelet, et l'absence de pavé et d'aqueduc, font de cette rue un cloaque dangereux pour la salubrité publique.

Votre Commission croit, Messieurs, que ce triste état, motive suffisamment l'application des mesures répressives, énoncées, dans l'arrêté municipal du 30 novembre 1865.

ANCIENNE ROUTE DE TOURCOING, JOIGNANT LA ROUTE DÉPARTEMENTALE N^o 14.

Votre Commission croit devoir vous engager, Messieurs, à décider que l'entrée de ce chemin prolongé jusqu'à la rue St. Laurent en passant vis-à-vis de celle St. Joseph, sera aussitôt convertie en rue.

A cet effet, l'Administration municipale, ferait tracer l'alignement des bordures de trottoirs sur tout le parcours et en prévision de la stricte exécution du tracé de la rue projetée aux plans de la ville, puis conformément aux règlements elle mettrait les riverains en demeure d'exécuter de suite les mêmes trottoirs, après quoi le centre de la chaussée compris entre la bordure ainsi placée d'une manière définitive, serait complètement pavé aux frais de la ville.

Selon nous, ces travaux sont d'autant plus urgents qu'ils se rattachent au développement du grand carrefour déjà voté à la jonction de la route départementale et de la rue de la Fosse-aux-Chênes, carrefour, qui lui-même doit être complètement pavé aussitôt qu'il aura débarrassé de la bicoque en saillie près la nouvelle maison de Mme Masurel.

CHEMIN LATÉRAL DU PILE.

Nous désignons ainsi, Messieurs, un chemin non pavé et très sinueux, prolongeant l'une des rues latérales de Sainte-Elisabeth, commençant au cabaret Delannoy et aboutissant au chemin de Beauraipaire.

Par sa situation, il sera bientôt la communication directe de ce dernier chemin avec la route de Lannoy et sera très vite occupé pour des constructions de moyenne valeur.

Votre Commission est d'avis qu'il serait avantageux de redresser de suite ce chemin, afin d'éviter pour l'avenir de grandes dépenses d'expropriation pour y modifier ou y ordonner des alignements qui seraient alors indispensables.

Si vous partagez cette opinion, vous engagerez, Messieurs, l'Administration municipale à étudier la question et à s'entendre à ce sujet avec les propriétaires riverains.

RUE DU BASSIN.

Il convient d'en faire enlever les terres amoncelées sur l'un des côtés et d'exiger la clôture du terrain bordant cette rue, ainsi que l'achèvement des trottoirs, conformément aux règlements et à l'arrêté municipal du 30 novembre 1865.

Nous terminerons, Messieurs, cette première série des rapports, en exprimant le vœu que l'arrêté du 30 novembre 1865, votre délibération du 9 janvier 1866, les dispositions additionnelles approuvées par vous le 28 février dernier, et généralement toute ce qui réglemente l'établissement des nouvelles rues et leur classification ou adoption par la ville, comme voies publiques, soient imprimés et réunis en un seul livret de petit format qui serait adressé aux pétitionnaires, alors qu'il y aurait lieu de leur communiquer officiellement votre décision sur leurs demandes; peut-être même serait-il utile d'en distribuer un grand nombre chez les propriétaires, afin de les diriger d'avance dans leurs opérations.

Nous croyons aussi qu'il serait bon d'y ajouter, à titres d'avis officieux, que la ville, en adoptant des nouvelles rues, lorsqu'on lui en présente dans des conditions convenables, entend n'être responsable d'aucune réparation, d'aucune indemnité, lorsqu'il adviendra que les rectifications des pentes et des nivellements dont elle se réserve expressément le droit, modifieront d'une manière quelconque l'accès des maisons riveraines, ou en déchausseraient même les fondations.

Un pareil avis donnerait certainement à réfléchir aux propriétaires et les empêcherait sans doute de placer le seuil d'entrée de leurs maisons, tantôt en haut, tantôt en bas, sans autre règle que le caprice du moment.

Roubaix, 22 mars 1866.

DEWARLEZ AINE,
HENRI TERNYNCK,
DUTHOIT,
LETOCART DUVILLIER,
P. PARENT FILS,
E. HANNART,
A. WIBAUX.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

L'obligation pour les industriels de couvrir les engrenages dans les appareils de leurs établissements est absolue dans l'hypothèse même qu'il ne serait encore résulté de l'observation de cette prescription aucun accident.

Si une personne non attachée à l'établissement est victime d'un accident dans une usine où cette précaution réglementaire aurait été négligée, l'industriel sera passible de prises d'indemnité par la loi aussi bien que si l'accident avait atteint un de ses employés.

Telle est la double solution qui est résultée d'un jugement du tribunal de Lille dans une de ses dernières audiences.

A fortiori, l'industriel est passible de peine, dans tous les cas, de la non-exécution des prescriptions réglementaires relatives à l'isolement extérieurs des engrenages, lorsqu'un de ses ouvriers a été blessé par suite de cette négligence.

La Commune de Wattrelos doit offrir son Carrousel annuel le dimanche, 6 du mois courant. MM. les Commissaires ayant mis tout en œuvre pour que personne n'ait rien à désirer, espèrent avec raison que leurs efforts seront couronnés de succès, et que ni les amateurs, ni les spectateurs

ne manqueront à cette petite fête. Le bal qui aura lieu immédiatement après le Carrousel rendra la fête complète, et procurera assurément beaucoup de plaisir à tous ceux qui y assisteront.

Mardi à ce lieu, au Cirque François Loisset, la représentation d'adieu donnée au bénéfice de Mme Clotilde Loisset. Le public avait répondu en masse à l'appel qui lui avait été adressé; les habitudes du Cirque ont même donné à la bénéficiaire plusieurs moments, et ont eu l'attention délicate de lui offrir une montre d'or avec sa chaîne, ainsi qu'une jolie bague destinée à sa sœur.

A part quelques légers détails qui ont laissé à désirer, (on ne peut véritablement pas exiger la perfection en tout), nous n'avons qu'à nous louer de toute la troupe. Aussi que tous les artistes acceptent nos félicitations pour la façon dont ils ont exécuté leurs exercices, nos remerciements pour le plaisir qu'ils nous ont procuré; qu'ils reçoivent l'assurance que nous nous rappellerons longtemps leur passage à Roubaix. Nous conservons l'espoir que M. Loisset, emportant de notre ville un bon souvenir, reviendra l'année prochaine nous consacrer quelques soirées. G. B.

Le nommé Louis Vandenberghe, peigneur de laines à Tourcoing a été condamné à un mois de prison par le tribunal correctionnel de Lille pour vol d'une montre d'or et d'un gilet qu'il a engagés au Mont-de-Piété.

Nous lisons dans le *Courrier du Pas-de-Calais*:

Le train n^o 8, partant d'Arras pour Paris à minuit cinq minutes, a déraillé dans la nuit du 23 au 30 avril, au poteau kilométrique 185, sept kilomètres avant d'arriver à Albert. Machine et voitures sont sorties de la voie, deux rails ayant été placés par malveillance sur le passage. Deux voyageurs ont été blessés, deux fourgons ont été complètement brisés. D'Albert et d'Arras des secours sont arrivés aussitôt. M. le commissaire de surveillance est parti immédiatement pour dresser une enquête.

Pour toute la chronique locale: J. Rebox.

FAITS DIVERS

— Samedi 5 mai, sera un double anniversaire pour la famille impériale de France. S. M. l'Impératrice Eugénie est née le 5 mai 1826, et S. M. l'Empereur Napoléon I^{er} est mort le 5 mai 1821.

Il résulte d'un *Communiqué* donné à la Presse que l'interdiction du baccarat dans les cercles de Paris est générale, qu'elle s'étend à tous les cercles sans exception, le baccarat étant prohibé comme jeu de hasard.

— Veut-on savoir par quel jeu les membres d'un cercle de Paris ont remplacé le baccarat, récemment interdit, ainsi que nous l'avons dit?

Ils jouent au bouchon. Ce jeu populaire, généralement relégué à la barrière, a fait son entrée dans un cercle élégant, et on y semble prendre un plaisir extrême.

Il est vrai que pour donner un peu de saveur et d'intérêt à cette partie roturière, on remplace par des louis les sous traditionnels. — On arrive encore, de cette façon, à perdre quelques milliers de francs dans sa soirée. C'est toujours cela!

— Il est question de négociations entre la France et le Pérou, en vue d'arriver à la suppression de la surtaxe de pavillon, de 18 fr. par 1,000 kilogrammes, qui frappe l'importation du guano en France par navires étrangers, et la réduction à 300 fr. au plus du prix de vente de cet engrais, qui est actuellement de 310 fr. par tonne.

— On remarquait hier, dit l'*Express*, sur la voie ferrée du Sout Western Railway une machine monstrueuse nommée le *Colossus*. Cette locomotive a été construite de force à traîner 80 wagons chargés pendant 80 miles en trois heures, chaque wagon pesant environ 10 tonnes. Tout en emportant derrière lui une charge de près de 10,000 tonnes de Londres à Southampton, avec une vitesse presque égale à celle de l'oiseau, le *Colossus* ne brûlera qu'une tonne de coke et quelques gallons d'huile.

— Il paraît que le fameux duc de Praslin est bien mort et enterré. La France qui avait annoncé sa quasi-résurrection, est obligée de se donner un démenti.

— Un affreux accident est arrivé samedi matin, à Yvetot, dans une des dépendances du pensionnat ecclésiastique de cette ville.

Le jeune Henri Delarue, marmeur chez son père, âgé de dix sept ans, descendait dans un puitsard que l'on creusait dans la marne, lorsque, se sentant asphyxié, il cria au secours; mais aussitôt il tomba au fond du trou, d'une hauteur considérable.

Son père, le sieur Martin Delarue, âgé de quarante-deux ans, père de sept enfants, qui travaillait dans le voisinage, fut averti immédiatement; il accourut et se fit descendre dans le puitsard pour sauver son fils. — Hélas! il tomba également asphyxié, et le sieur Onésime Fessard, ouvrier marmeur, descendu à son tour dans